

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 19 janvier 2016

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Morzine</u> :	PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux</u> :	PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

GOINE Nathalie (Les Gets) à MUTILLOD Christophe (Les Gets)
VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux) à PASQUIER Régis (Bellevaux)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux), CORNIER-PASQUIER Anne (Bellevaux), DEGENEVE Alain (Lullin), CRAYSTON José (Lullin) et VERNAY Franck (DS Le Biot)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), FAVRE Annie (Montriond), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), LE RAY Gérard (La Côte d'Arbroz), GALLAY Gilbert (DT La Forclaz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance :

MORAND Jean-Claude

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 15 décembre 2015 :

- 16 décembre : conseil d'administration de la Mission Locale du Chablais (*Sophie MUFFAT*)
- 11 janvier : compétence tourisme à la CCVV à Boège (*Jacqueline GARIN*)
- 14 janvier : validation du DOCOB du Haut-Giffre à Taninges (*Sophie MUFFAT*)
- 14 janvier : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)

2- Crèches

2.1 Crèche Les Minots à Avoriaz

- 20/21 places (*contre 18 places actuellement*)
- Superficie de la crèche : 260 m² (*sur 1 270 m² pour le projet global*)
- Locaux mutualisés : 115 m² (*office de réchauffage, salle de motricité...*)
- Budget prévisionnel : 840 000 € HT (*sur 3,95M€ pour le projet global*)
- Financements extérieurs demandés : CAF, DETR 2015 et FDDT 2016

Planning

- Mi-décembre 2015 : lancement de la consultation des entreprises
- Fin mars 2016 : sélection des entreprises
- Première quinzaine de mai 2016 : début des travaux (construction crèche + halte-garderie)
- Première quinzaine de mai 2017 : construction de l'extension d'école
- Décembre 2017 : livraison du bâtiment

Jacqueline GARIN demande si la commune de Morzine a demandé au CD74 une participation pour la halte-garderie au titre de la politique montagne. Sandra LARDY souligne que cette action n'a pas été prévue dans le plan tourisme. Elle en profite pour faire part aux membres du Conseil Communautaire d'un revirement de situation de la part du CD74 qui vient de refuser d'inscrire dans le Plan Tourisme l'enneigement artificiel d'Avoriaz, le chiffre d'affaire de la SERMA étant supérieur à 22 M€.

Jacqueline GARIN tient à signaler son inquiétude face au désengagement financier du CD74 sur un certain nombre d'actions, telles que l'accueil des saisonniers, les travaux d'éclairage du DDVA ou encore la diminution du nombre de lignes régulières. Elle ajoute qu'il faudrait peut-être aussi voir s'il ne serait pas possible d'intégrer la halte garderie dans le Plan Tourisme en remplacement de l'enneigement en neige de culture d'Avoriaz.

Stéphane PUGIN-BRON propose de faire un courrier aux conseillers départementaux du secteur afin de leur faire part du souhait des élus de la CCHC de les rencontrer lors d'un bureau communautaire afin de discuter avec eux de ces différents points.

Michel RICHARD ajoute qu'il faudrait également aborder lors de cette entrevue le problème de la réduction du service de TGV à Bellegarde.

2.2 Crèche Les Bout'Chou de Vailly

- Problèmes dans les locaux actuels (superficie, accès, fourniture repas, espaces récréatifs,...)
- Réalisation d'une étude de programmation en 2015 pour la création d'un pôle enfance / petite enfance avec espaces mutualisés avec l'école maternelle intercommunale de Pimberty (SIVU Val d'Hermone) qui doit aussi être reconfigurée
- Projet proposé :
 - superficie crèche : 280 m²
 - locaux mutualisés avec l'école : 70 m² (office de réchauffage,...)
 - 15 places en crèche (au lieu de 13)

Budget

- Budget prévisionnel: 850 000 € HT (soit 71% du projet global qui se monte à 1,2M€)
- Financements extérieurs à solliciter : CAF, DETR 2016 et FDDT 2017

Jean-Claude MORAND et Georges LAGRANGE s'interrogent sur la capacité de la CCHC à financer sur son budget actuel l'aménagement des 2 crèches. Stéphane PUGIN-BRON souligne que la réponse dépendra des résultats de l'étude qui sera présentée par Stratorial le 9 février 2016. Jean-Claude MORAND précise que sa question n'est pas anodine et rappelle que les taux des crédits sont encore très bas actuellement et qu'il faudrait peut-être en profiter pour emprunter plutôt que de chercher systématiquement à autofinancer les projets. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une consultation des banques sera lancée afin de connaître les conditions actuelles pour un financement de 500 000 € ou 1 000 000 €.

Planning

- Février 2016 : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre
- Mars 2016 : choix d'un maître d'œuvre
- Septembre 2016 : dépôt du permis de construire
- Novembre 2016 : marché de travaux
- Printemps 2017 : début des travaux
- Hiver 2017/2018 : livraison de la crèche

Maîtrise d'ouvrage du projet

- Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SIVU du Val d'Hermone et la CCHC (même principe que la crèche d'Avoriaz) dans laquelle :
- la CCHC est maître d'ouvrage unique
- la participation de la CCHC est fixée à hauteur de 71 % des dépenses (% révisable en fonction des surfaces réellement construites)
- Le SIVU du Val d'Hermone a délibéré favorablement le 14 décembre 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIVU du Val d'Hermone.

2.3 Diagnostic accueil petite enfance : enquête familles

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un questionnaire a été élaboré par la commission petite enfance afin de connaître les besoins des parents ou futurs parents en matière de mode de garde. Ce questionnaire sera diffusé comme suit :

- Pôles de santé (St Jean d'Aulps + Morzine)
- Hôpital (Thonon) + MGEN (Evian)
- Crèches + RAM
- Mairies
- Écoles + bibliothèques
- Centre Médical du Chablais (CMC)
- Sages femmes libérales + cabinet de gynécologie (L'Etoile)
- Certains commerces (Carrefour, pharmacie)
- Site internet de la CCHC + page Facebook

3- Urbanisme

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la CDCI se réunira en mars et que le schéma préconisé par le Préfet de Haute-Savoie aborde le transfert à la CCHC des compétences assainissement, eau potable et accueil des gens du voyage. S'agissant de l'assainissement, elle rappelle que la loi NOTRe impose le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018 dans la mesure où la CCHC est déjà compétente en matière de SPANC. Pour ce qui est de l'eau potable, elle souligne que la loi NOTRe prévoit un transfert de la compétence au plus tard au 1^{er} janvier 2020 mais estime qu'il serait plus judicieux de le faire au 1^{er} janvier 2019. Et enfin, s'agissant de l'accueil des gens du voyage, elle rappelle que ce transfert est facultatif car aucune commune de la CCHC ne dépasse le seuil des 5 000 habitants.

3.1 PLH : modification n° 11 des statuts de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de modifier l'article 7 des statuts de la CCHC en ajoutant un article 7.3 avec les dispositions suivantes :

« 7.3- Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal. Ce PLH pourra être intégré au PLUi pour en faire un PLUi-H valant PLH. »

Il précise que les communes devront délibérer entre le 20 janvier et le 19 février pour que le Préfet puisse prendre son arrêté début mars. Le Conseil Communautaire devra ensuite se prononcer sur la

prescription du PLUi-H lors de sa réunion du 15 mars et la CAO du groupement de commande constitué avec la CCBC pourra attribuer les marchés fin mars.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n° 11 des statuts de la CCHC.

Georges LAGRANGE se demande si un recours contre le PLUi le ferait tomber entièrement ou partiellement. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il n'y a actuellement aucune jurisprudence en la matière mais que, s'agissant d'un seul et même document, tout porte à croire que le PLUi tomberait dans son intégralité. Il précise toutefois que le requérant doit dorénavant avoir un intérêt à agir.

3.2 Révision du PLU de Saint Jean d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande faite par le conseil municipal de Saint Jean d'Aulps pour que la CCHC poursuive la procédure de révision de son PLU communal actuellement au stade de l'approbation. Il précise qu'en cas d'accord du conseil ce soir, le PLU sera présenté le 9 février pour approbation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de poursuivre la procédure de révision du PLU de Saint Jean d'Aulps.

4- Finances

4.1 Amortissement des immobilisations mises à disposition de la CCHC

Charles-Henri MONTET rappelle la nécessité d'enregistrer comptablement dans l'actif de la CCHC les immobilisations mises à disposition par les 6 communes entrées en 2014, et l'obligation de continuer à amortir (ou commencer à amortir) les biens mis à disposition. Il propose de rester sur les plans d'amortissement des communes afin de faciliter l'enregistrement des écritures dans le logiciel comptable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4.2 Budget principal 2015 : décision modificative n° 4

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter des crédits complémentaires afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement des immobilisations mises à disposition. Il précise qu'il s'agit d'écritures d'ordre qui n'ont aucune incidence financière) :

- Dépenses de fonctionnement
 - 6811/042 + 399 000 €
 - 023 - 378 000 €
- Recettes de fonctionnement
 - 777/042 + 21 000 €
- Dépenses d'investissement
 - 13911/040 + 1 500 €
 - 13912/040 + 4 900 €
 - 13913/040 + 10 000 €
 - 139141/040 + 2 100 €
 - 13916/040 + 1 600 €
 - 13918/040 + 900 €
- Recettes d'investissement
 - 28031/040 + 400 €
 - 2804132/040 + 20 600 €
 - 28051/040 + 200 €
 - 281731/040 + 18 100 €
 - 281735/040 + 100 €
 - 281752/040 + 131 200 €
 - 281757/040 + 114 500 €
 - 281758/040 + 7 700 €
 - 281782/040 + 49 900 €
 - 281783/040 + 3 800 €
 - 281784/040 + 5 600 €
 - 281788/040 + 46 900 €
 - 021 - 378 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

4.3 Emprunt toxique du SIAC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le SIAC a contracté un emprunt toxique chez DEXIA pour le contournement de Thonon, emprunt basé sur le change franc suisse / euro. Actuellement, le taux est de 21 % contre 3,9 % initialement. Des actions sont en cours depuis plusieurs années pour régler les difficultés liées à cet emprunt sachant que les intérêts issus du différentiel de taux entre 3,9 % et le taux réel n'ont pas été réglés depuis 2012 (soit 1,7 M€). Il fait part de la proposition qui sera faite au conseil du SIAC lors de sa réunion du 20 janvier 2015 : arrêt du contentieux et désensibilisation du prêt, ce qui limite la hausse par rapport à 2015 de la cotisation de la CCHC au SIAC :

- 2016 : + 22 131 €
- 2017 : + 26 118 €
- 2018 : + 30 772 €
- 2019 : + 0 €

4.4 Crèches : vote des subventions pour 2016

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les subventions 2016 aux 5 crèches de la CCHC sur la base du même principe que l'année dernière, à savoir un premier versement en janvier de 50 % du montant 2015 (70 % pour les Minots compte tenu de leur activité saisonnière), et un solde en juillet au vu des résultats comptables des associations.

	Subvention 2015	Subv. 2016 sur la base des budgets prévisionnels	Janvier 16 1ère subv. 50 % sauf Minots 70 %
Les Ptits Gations	112 500 €	115 000 €	57 500 €
L'Outa	43 200 €	80 000 €	40 000 €
Les Minots	53 000 €	53 000 €	37 100 €
Les Ptits Mouzets	12 500 €	12 500 €	6 250 €
Les Bout'Chou	59 000 €	62 000 €	31 000 €
<i>total</i>	280 200 €	322 500 €	171 850 €

Gérald LOMBARD rappelle que les subventions 2014 étaient de 456 000 euros.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER se demande pourquoi la subvention versée aux Ptits Gations est beaucoup plus importante que celle versée à l'Outa alors que la crèche des Gets accueille moins d'enfants et est moins ouverte en termes d'amplitude horaire.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que cette différence s'explique en partie par une masse salariale plus importante à la crèche des Gets. Gérald LOMBARD précise que le montant de la subvention qui leur a été versée l'année dernière a déjà été fortement réduite (de 200 000 € à 115 000 €), notamment par la réduction du personnel. Il indique également que la configuration de la crèche nécessite un personnel plus important. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que, s'agissant de crèches associatives, il est difficile pour la CCHC de s'immiscer dans leur fonctionnement. Gérald LOMBARD précise que la commission petite enfance est toutefois parvenue à imposer un règlement intérieur unique pour les 5 crèches. Il rappelle également que le versement des subventions se fait à nouveau en 2 fois en 2016 afin de tenir compte des résultats comptables des structures.

Gérald LOMBARD, Trésorier de la crèche de Vailly, se retire de la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les subventions 2016 aux crèches dans les conditions qui lui ont été présentées.

Christophe MUTILLOD se demande s'il sera possible encore longtemps de s'appuyer sur des bénévoles en matière de petite enfance compte-tenu de la charge de travail et des responsabilités. Il faudrait se poser la question de prendre en régie le fonctionnement des crèches. Stéphane PUGIN-BRON précise que cela générerait une importante augmentation du coût du service car il faudrait notamment harmoniser les rémunérations du personnel. Gérald LOMBARD ajoute que le fonctionnement associatif est très apprécié par les parents qui se sentent impliqués dans le fonctionnement des structures.

4.5 Ecoles de musique : vote des subventions pour 2016

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les subventions 2016 aux 4 écoles de musique de la CCHC sur la base du même principe que l'année dernière, à savoir un premier versement en janvier de 50 % du montant 2015.

	Subvention 2015	Janvier 16 1ère subv. 50 %
Morzine	27 500 €	13 750 €
Les Gets	9 000 €	4 500 €
Vallée d'Aulps	41 400 €	20 700 €
Vallée Brevon	32 600 €	16 300 €
<i>total</i>	110 500 €	55 250 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que le solde de la subvention devrait être attribué en août 2016 à l'EMHC, résultat de la fusion des 4 écoles de musiques. Hélène RICHARD souligne que la fusion des écoles n'est pas une mince affaire et qu'un gros travail doit être réalisé en vue de l'harmonisation des salaires et de la pédagogie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les subventions 2016 aux écoles de musique dans les conditions qui lui ont été présentées.

4.6 Régie d'avance du DDVA: demande de remise gracieuse de la responsabilité du régisseur

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire du rejet par M. HANON de plusieurs mandats concernant la régie d'avance du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps au motif que les dépenses en question n'étaient pas autorisées dans le cadre de la régie. Il souligne qu'il ne s'agit en aucune façon d'une prise illégale d'intérêt ni d'un enrichissement personnel, mais simplement d'une mauvaise utilisation de la régie qui avait été créée en 2007 avec un objet trop large et pas assez explicite (« dépenses administratives diverses »). Il précise, qu'à la demande de M. HANON, un arrêté de la Présidente sera pris pour restreindre cette régie d'avance uniquement au frais postaux (nécessité due à la boutique).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite une remise gracieuse de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur.

4.7 Animation 2016 de l'espace valléen du Haut-Chablais

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite un financement FNADT au titre de l'animation 2016 de l'espace valléen Haut-Chablais.

4.8 Rendez-vous du Geopark du Chablais 2016

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, comme chaque année, des animations seront organisées, dans le cadre du Geopark du Chablais, sur les Espaces Naturels Sensibles (Lac de Montriond, Lac de Vallon, Lac des Écoles, Gorges du Pont du Diable, Belvédère de Tréchauffé, Belvédère de Reyvroz) et sur l'Espace Naturel du lac des Mines d'Or. Il précise que le financement de ces animations est assuré à 100 % par le CD 74 et qu'il faut pour cela que la CCHC passe une convention avec le SIAC.

Yannick TRABICHET s'étonne de l'absence de la Forêt Ivre de Vailly qui est pourtant également ENS. La question sera posée au SIAC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer une convention avec le SIAC portant sur l'organisation et le financement de ces animations.

5- Marchés publics

5.1 MAPA attribués par la Présidente

- Étude de faisabilité pour la création de zones artisanales
 - 6 bureaux ont transmis des offres
 - 4 ont été reçus par la commission pour des précisions quant à leur offre
 - ÉLAN a été retenu pour un montant de 59 975 € HT
 - Rappel : financement du CDDRA à hauteur de 38 %

5.2 Gendarmerie de Montriond : approbation du bilan définitif de l'opération

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la construction de la gendarmerie de Montriond a été faite sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec Haute-Savoie Habitat. Il souligne que le bilan fait apparaître un solde à verser par Haute-Savoie Habitat à la CCHC de 254 610,55 € :

• Montant des appels de fonds encaissés	3 528 200,00 €
• Produits financiers	+ 18 482,68 €
• A déduire coût final de la construction	- 3 320 957,77 €
• Pénalités des entreprises	+ 6 450,00 €
• Solde travaux non réclamé	+ 21 987,26 €
• Retenue de garantie non libérée	+ 448,38 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le bilan définitif de l'opération et donne quitus à Haute-Savoie Habitat.

6- Personnel

6.1 Animation Natura 2000 et PAEC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire la demande faite à l'Etat en avril 2015 pour le financement à 100 % d'un poste d'animateur Natura 2000 et PAEC à mi-temps. Il souligne que l'accord sur le financement a été donné en décembre 2015 et propose donc de recruter un animateur à mi-temps du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

6.2 Coordination du Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCHC assure la coordination du PSP de la Vallée d'Aulps depuis le 15 octobre 2012 par l'intermédiaire d'une chargée de mission à mi-temps (Martine STOCLIN) dont le PSP assure le financement via une convention qui vient à échéance le 31 janvier 2016. Il propose de passer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, sachant qu'il s'agira très certainement de la dernière convention dans la mesure où il va devenir compliqué de justifier à nouveau auprès du contrôle de légalité le renouvellement du CDD de Martine STOCLIN sur son poste ouvert à concours.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une nouvelle convention avec le PSP de la Vallée d'Aulps.

6.3 Validation du règlement intérieur

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le projet de règlement intérieur leur a été présenté lors de la réunion du 15 décembre 2015. Le Comité technique ayant été saisi pour avis, il propose de délibérer sur ce règlement intérieur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur ci-joint.

Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu le mardi 2 février 2016 (plan d'actions espace valléen, présentation du déploiement de la fibre optique par le SYANE) et le mardi 9 février 2016 (présentation des résultats de l'étude financière par Stratorial, approbation du PLU de Saint Jean d'Aulps, débat sur le PADD du PLU du Biot).

Le Biot, le 25 janvier 2016
La Présidente